



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada



**Industrie, Sciences et Technologie Canada
Plan ministériel**

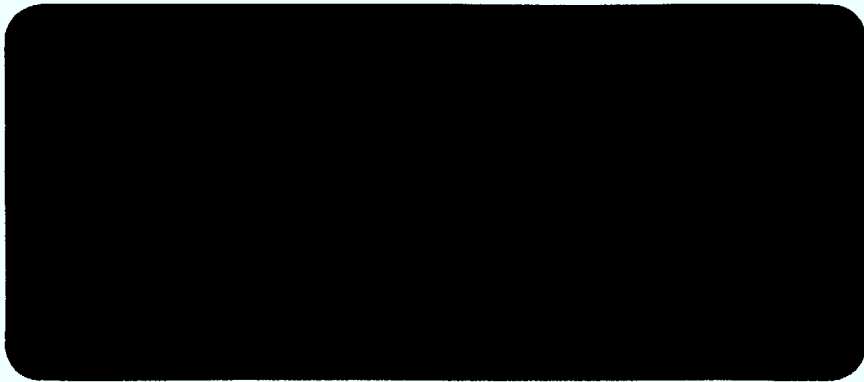
1989-1990

Canada

HC1111/.A32
Canada. Industry, Science
Industry, Science and
Technology Canada.
ANFC 1989/90

DATE DUE - DATE DE RETOUR

JUN 10 2010	



INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



134447

**Industrie, Sciences et Technologie Canada
Plan ministériel**

1989-1990

Table des matières

Préface	i
1 Priorités ministérielles et résultats attendus	1
1.1 Priorités ministérielles	1
1.2 Résultats attendus	1
2 Objectifs et priorités des secteurs	3
2.1 Sciences	3
2.2 Politique	4
2.3 Développement de l'industrie et de la technologie	5
2.3.1 Industrie et technologie	5
2.3.2 Tourisme	6
2.4 Opérations	8
2.4.1 Administration centrale	8
2.4.2 Bureaux régionaux	10
2.5 Développement régional et programmes économique des autochtones	13
2.5.1 Développement régional	14
2.5.2 Programmes économique des autochtones	15
3 Gestion et administration	16
3.1 Finances, gestion du personnel et administration	17
3.2 Communications	19
3.3 Vérification des opérations	20
3.4 Services juridiques	20
3.5 Secrétaire général	22
4 Observations finales du sous-ministre	23

Préface

Au cours des dix-huit derniers mois, les employés du Ministère, à tous les niveaux, ont travaillé énormément à la mise sur pied d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC). Les groupes de travail sur les activités ont mené des études et fait des recommandations, les responsables ont consulté des associations de gens d'affaires d'envergure nationale, on a tenu des conférences des cadres et des gestionnaires au Château Montebello et au Château Laurier, et on a établi le projet de loi portant création d'ISTC.

Tous ces efforts ont maintenant été regroupés et on s'est entendu sur les priorités ministérielles d'ISTC. Ces priorités sont d'ailleurs intégralement reflétées dans l'un des principaux objectifs énoncés dans le Discours du trône d'avril 1989, soit la compétitivité des industries, et appuient les intentions du gouvernement. ISTC vient de terminer une importante planification ministérielle gérée par le SMA - Politique. Ainsi, tous les secteurs du Ministère ont préparé un plan d'action qui rend les priorités opérationnelles.

Le présent document est un synopsis des plans d'action dressés par chacun des principaux centres de responsabilité du Ministère, qui non seulement souligne les priorités ministérielles d'ISTC, mais décrit les objectifs, les priorités spécifiques et les principaux services qu'offriront tous les secteurs relevant du sous-ministre ou du sous-ministre associé, y compris les bureaux régionaux d'ISTC. Il vise à bien informer le personnel et les clients sur l'orientation et les intentions du Ministère.

1 Priorités ministérielles et résultats attendus

1.1 Priorités ministérielles

ISTC a pour priorité à moyen terme de gagner la confiance des milieux industriels et scientifiques, pour qu'ils puissent soutenir la concurrence au vingt et unième siècle. Les priorités ministérielles spécifiques sont les suivantes :

- l'appui à l'accès et à la pénétration accrus des marchés grâce aux analyses, aux stratégies et à la promotion;
- la défense des intérêts des sciences et de la technologie pour que les entreprises atteignent l'excellence et soient concurrentielles à l'échelon international;
- le perfectionnement et une meilleure utilisation des ressources humaines;
- la recherche d'un climat favorable aux investissements pour accroître la base de capitaux;
- la promotion de l'entrepreneuriat et de la gestion dans l'industrie par l'incitation à l'innovation et à la prise de risques, pour que les entreprises saisissent les nouveaux débouchés.

Les deux principaux objectifs internes d'ISTC sont les suivants :

superviser le parachèvement de la création d'ISTC et réorienter les services fonctionnels pour appuyer une nouvelle culture organisationnelle. Voici les principales priorités fonctionnelles :

- établir et maintenir une sensibilisation positive du public à la mission et aux objectifs d'ISTC, par une communication efficace, surtout parmi les clients;
- renforcer les valeurs organisationnelles et accroître les aptitudes des employés, vu que le Ministère met davantage l'accent sur l'analyse et la défense des intérêts;
- continuer à améliorer la gestion financière et le système de responsabilités comptables par une formation accrue.

1.2 Résultats attendus

La liste abrégée qui suit représente le minimum de résultats attendus d'ISTC pour qu'on considère son activité comme utile :

- terminer la création d'ISTC, y compris l'adoption du projet de loi et d'une nouvelle culture organisationnelle;
- l'élaboration d'un rôle efficace de défenseur au sein du gouvernement avec le concours des associations horizontales et des instituts de recherche, en s'occupant d'abord de la fiscalité et des finances, de l'environnement et des autres questions de réglementation;
- le lancement de campagnes sectorielles à objectif précis;

- la formation de plusieurs coentreprises et alliances stratégiques réunissant les personnes les plus compétentes du pays, qui doteront l'industrie de moyens technologiques;
- la mise en œuvre de services ministériels en sciences et technologie, y compris l'activité prévue dans le cadre de Bourses Canada, les centres d'excellence et l'accroissement de la sensibilisation à l'importance des sciences et de la technologie;
- l'indication au monde des affaires qu'ISTC possède un haut niveau de connaissances des secteurs de l'industrie;
- l'offre de renseignements utiles résultant de la recherche, et de services commerciaux, qui aident l'industrie touristique à résoudre des problèmes et à cerner des occasions d'accroître sa performance et sa croissance.

Pendant quelques années encore, le Ministère continuera de faire connaître sa vision de la direction que devrait prendre le Canada et prendra d'énergiques mesures pour que le pays puisse occuper une meilleure place parmi les principaux pays industrialisés. En s'appuyant sur ses connaissances améliorées, son influence et sa vision étendue et équilibrée de la compétitivité, ISTC devrait s'efforcer de devenir un organisme que consultent en premier lieu et souvent les gens d'affaires et les scientifiques, en vue de l'application de leur propre stratégie.

Le Ministère fera fonction d'intervenant dans les grandes initiatives privées et publiques visant à accroître la compétitivité des entreprises à l'échelle internationale. A cet égard, le rôle de défenseur et de fournisseur de services du Ministère ainsi que son réseau de bureaux régionaux et de centres de commerce international sont des éléments essentiels à l'excellence en sciences et technologie et à la compétitivité internationale des industries.

2 Objectifs et priorités des secteurs

2.1 Sciences

Objectif global

Jouer un rôle chef de file et de conseiller national, pour accroître les moyens scientifiques du Canada et nouer des liens entre les sciences, la technologie et l'industrie.

Priorités

- Appuyer le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST) en ce qui concerne la mise en œuvre des principales priorités du gouvernement et d'ISTC.
- Produire une vue générale des sciences et de la technologie axée sur la compétitivité et l'excellence
- Élaborer un cadre pour le nouveau programme des sciences, c'est-à-dire passer en revue les politiques pertinentes et intégrer les principales études.
- Mettre en œuvre de nouveaux programmes comme le programme provisoire Bourses Canada 1989 et établir un réseau de centres d'excellence.
- Élaborer une proposition sur le financement des trois conseils subventionnaires (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches médicales et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada).
- Renforcer les bases de la technologie et de l'ingénierie au Canada par des conseils et des analyses (carte des organismes de sciences et de technologie du Canada, par exemple) et faciliter l'embauche d'ingénieurs par les petites et moyennes entreprises.
- Promouvoir les transferts de technologies mises au point dans les laboratoires du gouvernement au moyen d'incitations (redevances, propositions concernant la propriété intellectuelle, etc.)
- Continuer de sensibiliser davantage le public aux sciences et à la technologie en concentrant les efforts sur les jeunes et la participation d'autres détenteurs d'intérêts comme les provinces, les sociétés scientifiques et le secteur privé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - Sciences, contacter Roberto Gualtieri au 993-0037.

2.2 Politique

Objectif global

Diriger l'élaboration d'une politique industrielle et technologique et influencer les politiques des autres ministères du gouvernement, en vue d'améliorer le climat commercial et de promouvoir la compétitivité des industries sur la scène internationale ainsi que l'excellence scientifique et technologique.

Priorités

- Diriger l'élaboration des politiques d'ISTC, y compris l'orientation et les priorités stratégiques du Ministère, au moyen par exemple d'un document sur les priorités ministérielles, de la partie III du Budget des dépenses principal, d'évaluations et de documents cadres.
- Se donner de bons moyens d'analyse et de défense des politiques horizontales, en considérant d'abord la fiscalité et les questions financières, le perfectionnement des ressources humaines, les pratiques de gestion innovatrices, l'introduction de la technologie en milieu de travail, l'environnement et les autres questions de réglementation, au moyen par exemple de documents ministériels sur les stratégies de publication sur les sciences, la technologie, les analyses économiques et les statistiques.
- Constituer un cadre analytique général et mener des analyses sur les principaux facteurs influant sur la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle nationale et internationale, au moyen par exemple d'analyses de la compétitivité internationale actuelle et future, de la détermination des secteurs à forte croissance et de l'augmentation de la base de données sur la petite entreprise.
- Élaborer des stratégies visant à accroître les compétences en sciences et en technologie dans des technologies qui procurent un avantage comparatif et établir une approche globale en matière de diffusion des technologies et d'innovation, au moyen par exemple de rapports sur les principaux facteurs de rendement des entreprises canadiennes au chapitre de la technologie/innovation et d'analyses de la compétitivité des mesures incitatives canadiennes prises en ce sens (impôts, subventions et autres instruments), et dresser des plans d'activités pour les secteurs des matériaux industriels de pointe et de la biotechnologie.
- Renforcer la contribution d'ISTC comme intervenant important des groupes interministériels s'occupant de la politique sur les échanges commerciaux en concentrant les efforts sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange (ALE), la Ronde Uruguay de négociations commerciales multilatérales (NCM) et Europe 1992. Tenter d'élaborer des stratégies de négociation qui reflètent les intérêts d'ordre industriel et technologique du Canada dans le processus de formulation de la politique commerciale à adopter concernant les NCM, l'ALE et Europe 1992.
- Promouvoir la coopération fédérale-provinciale au plan de l'industrie, des sciences et de la technologie et fournir les services de soutien analytique et de secrétariat aux relations fédérales-provinciales du Ministère, promouvoir la coopération avec les organismes fédéraux de développement régional et les accords fédéraux-provinciaux sur les méthodes d'approvisionnement et tenter de réduire les obstacles au commerce interprovincial (vin, bière).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - Politique, contacter George Skinner au 954-0591.

2.3 Développement de l'Industrie et de la technologie

Objectif global

Appuyer et favoriser le développement d'une industrie canadienne concurrentielle sur le plan international.

2.3.1 Industrie et Technologie

Nouvelles priorités des programmes d'ISTC

- Mener des campagnes sectorielles dans les domaines suivants : environnement, éléments de véhicules automobiles, produits manufacturés en bois et foresterie.
- Faire des analyses en vue du lancement d'autres campagnes sectorielles éventuelles, pour l'approbation, en 1989-1990, de deux nouvelles initiatives au moins dans des domaines comme les appareils médicaux, l'océanographie, les techniques de fabrication de pointe, les plastiques et les télécommunications.
- Terminer la préparation de la documentation et du matériel de promotion sur le Programme des technologies stratégiques, procéder au lancement officiel des volets « technologie de l'information », « matériaux industriels de pointe » et « biotechnologie », et rendre le programme pleinement opérationnel.
- Mettre en œuvre le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier, introduire le Programme de visites des manufactures et offrir la formation appropriée aux agents du Ministère.
- Appliquer, avec le concours d'Environnement Canada, le plan d'action concernant les technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent prévu dans le Protocole d'entente (PE).

Autres priorités

- Préparer la Stratégie annuelle canadienne des approvisionnements (SACA) de 1989 avec les autres ministères.
- Demander l'opinion du conseil consultatif du Ministre sur l'industrie automobile pour ce qui est de la recherche-développement dans ce secteur, en vue de l'élaboration d'une stratégie de R-D et d'initiatives spécifiques.
- Commencer à préparer un cadre stratégique de l'industrie de l'automobile, pour aider à préciser la position du Canada sous l'angle des Négociations commerciales multilatérales entreprendre des activités visant à instaurer une culture d'information à ISTC et à répandre les bonnes habitudes dans le Ministère.
- Terminer une analyse stratégique du secteur des plastiques; cerner d'autres secteurs qui pourraient bénéficier d'une analyse et faire ces analyses.

- Mettre au point et tester une méthodologie visant à examiner l'incidence des subventions des gouvernements américain et canadien sur les investissements des entreprises et les décisions en matière de production.
- Faciliter la diffusion de technologies en terminant la rédaction d'un « Guide pour l'établissement d'un réseau sur les technologies », pour aider les entreprises à trouver des débouchés nés de la technologie, les meilleurs procédés et des renseignements connexes.
- Évaluer le marché des petites et moyennes entreprises en ce qui a trait à l'information relative à la technologie et préparer des projets.
- Entreprendre l'analyse des problèmes du secteur de l'alimentation qui mènera, en 1990-1991, à la préparation d'un document de principe pour la défense du secteur, en vue d'inciter les responsables à réviser la politique agricole et d'influencer les Négociations commerciales multilatérales et l'équipe Canada/États-Unis qui s'occupe des subventions et des droits compensateurs.
- Consulter les responsables des divers ministères, au besoin, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie pour le suivi des études sur les industries de services; organiser des réunions d'information à l'intention des bureaux régionaux, pour les inciter à appuyer une conférence nationale sur les industries de services.
- Terminer l'élaboration d'un cadre stratégique devant constituer un élément clé de la politique canadienne sur l'industrie des textiles et du vêtement, compte tenu des Négociations commerciales multilatérales et des problèmes dans le contexte d'Europe 1992.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - Industrie et Technologie, contacter Fred Pim au 954-2896.

2.3.2 Tourisme

Priorités spécifiques

- Définir et faire connaître à ses clients un programme quadriennal du gouvernement fédéral concernant le tourisme, par une analyse des problèmes et des possibilités propres au tourisme, par la préparation de plans de commercialisation et l'établissement des priorités nationales fédérales et de stratégies provinciales/multiprovinciales.
- Définir et appliquer les nouveaux programmes du gouvernement fédéral et gérer la période de transition entre les ententes auxiliaires actuelles et les nouveaux services qui seront offerts aux entreprises, au moyen d'instruments de gestion et de systèmes d'application des stratégies et des plans fédéraux.
- Constituer une base de connaissances sur les produits et services touristiques et les problèmes pertinents, au moyen d'analyses de la demande de produits touristiques spécifiques, de rapports d'évaluation de la publicité sur les principaux marchés et de rapports d'évaluation des marchés d'outre-mer.
- Appliquer un programme de renseignements qui tiendra les intéressés au courant des particularités du marché américain et des marchés d'outre-mer et fournira de bien meilleures données sur le produit touristique canadien.
- Mettre en œuvre les plans de commercialisation à l'égard du marché américain et des marchés d'outre-mer conformément à l'orientation et aux hypothèses de la stratégie de commercialisation à moyen terme et dans la limite des ressources disponibles.
- Influencer sur les décisions du gouvernement dans le cadre des accords bilatéraux sur le transport aérien et de la déréglementation dans ce domaine, des politiques commerciales du financement et de l'investissement, de la phase II de la réforme fiscale, de l'environnement et des politiques fédérales du marché du travail, de manière à appuyer l'industrie par des études sur Europe 1992 et la réforme fiscale et par des rapports trimestriels sur les questions de principe qui touchent le secteur du tourisme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - Tourisme, contacter Blair Stevens au 954-3882.

2.4 Opérations

Objectif global

Gérer l'ensemble des programmes d'ISTC et des services qu'offre le Ministère aux entreprises, les activités d'envergure internationale et celles des bureaux régionaux.

2.4.1 Administration centrale

Priorités spécifiques

- Donner des directives et un appui aux bureaux régionaux et aux centres de services aux entreprises.
- Faire des recommandations sur l'orientation future des services aux entreprises existants : Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR), Prix Canada pour l'excellence en affaires (PCEA) et analyses d'importations.
- Concevoir et appliquer de nouveaux services aux entreprises dans les domaines de la technologie et du développement des marchés, notamment :
 - des crédit d'impôt aux sciences et à la technologie;
 - un programme axé sur les besoins de technologies (BT) et un programme concernant la fabrication au Canada (FC);
 - la gestion de la technologie (séminaires, études de cas, renseignements sur la formation de coentreprises).
- Renforcer l'orientation stratégique des initiatives internationales d'ISTC en mettant l'accent sur l'investissement, les sciences et la technologie.
- Coordonner les stratégies régionales et propres à certains pays et promouvoir, avec le ministère des Affaires extérieures (AE) et Investissement Canada, les priorités d'ISTC concernant les pays suivants : États-Unis, Japon, Corée, Chine, Thaïlande, France, Italie, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni.
- Donner des conseils sur le fonctionnement des sociétés d'État, c'est-à-dire :
 - préparer un nouveau mandat pour la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée (SCBEL);
 - terminer un examen stratégique de la Société de développement du Cap-Breton;
 - a Banque fédérale de développement (BFD).
- Gérer le portefeuille de prêts assurés/garantis *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE), Programme de développement des entreprises, financement du DHC-8, etc.) et les créances recouvrables, et appliquer la nouvelle LPPE.

- Donner des directives et un appui aux centres de responsabilité relativement à la préparation de nouveaux programmes et appuyer l'application fructueuse de ces programmes.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - Opérations, contacter David Hoyer au 954-5258.

2.4.2 Bureaux régionaux

Objectif global

La mission des bureaux régionaux d'ISTC prend une nouvelle orientation. En effet, ces bureaux qui avaient auparavant une vaste gamme de responsabilités limitées aux programmes se concentreront davantage sur les services offerts aux entreprises et mèneront des activités spéciales concernant les programmes. Ces services visent à stimuler et à faciliter les progrès industriels, scientifiques, technologiques et commerciaux au Canada et à aider les clients à saisir les occasions sur le marché international concurrentiel.

Priorités ordinales

Les principaux services sont offerts par tous les bureaux régionaux : développement du commerce et des marchés, services liés à la technologie et expansion industrielle et information des entreprises. Les bureaux régionaux d'ISTC continueront d'exercer leur activité dans un cadre de politiques nationales et les normes de qualité sur leurs programmes et leurs services sont semblables pour l'ensemble du pays. Ils se concentreront sur les nouvelles entreprises et celles qui ont atteint un stade critique (petites et moyennes surtout) et aussi sur certaines grandes entreprises. Cependant, les divers programmes et services, leur portée et leur importance pourront varier d'un bureau à l'autre. Tout dépendra des besoins des clients et de l'existence de services d'aide complémentaires offerts par d'autres organismes.

L'aspect particulier par lequel les bureaux d'ISTC se distingueront des autres organismes de développement économique fédéraux et provinciaux demeurera sa capacité de fournir rapidement aux clients internes et externes des renseignements pertinents et exacts sur l'activité industrielle, commerciale et technologique et de les faire profiter de son expertise. En outre, ces bureaux sont les premiers points de contact pour les réseaux d'information nationaux et internationaux et informent les directions sectorielles d'ISTC et les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Priorités spécifiques

Les priorités spécifiques de chaque bureau régional sont exposées ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements à leur propos, contacter David Hoye au 954-5258.

Colombie-Britannique

- Accroître la compétitivité du secteur de la transformation des richesses naturelles.
- Exploiter les débouchés relatifs aux échanges commerciaux, à l'investissement et à la technologie dans les pays situés en bordure du Pacifique.
- Promouvoir la sensibilisation à l'Accord de libre-échange et à Europe 1992 et les réactions à cet égard.
- Promouvoir l'expansion des petites entreprises et de l'entrepreneurship.
- Gérer l'expiration des programmes du MEIR.
- Promouvoir l'expansion des petites entreprises et de l'entrepreneurship.

- Gérer l'expiration des programmes du MEIR.

Alberta

- Aider les exportateurs de l'Alberta et ceux qui pourraient le devenir à profiter des débouchés commerciaux internationaux, y compris ceux qui résultent de l'ALE.
- Accroître l'essor technologique, la croissance et la compétitivité internationale des principaux secteurs de l'Alberta.
- Améliorer le climat commercial pour les entreprises de l'Alberta, au moyen de politiques et d'initiatives appuyant l'industrie et l'entrepreneurship.
- Gérer la responsabilité fédérale aux termes de l'entente auxiliaire sur le tourisme et de l'entente auxiliaire sur le développement du Nord.

Saskatchewan

- Promouvoir les échanges commerciaux, le développement des marchés et l'investissement en organisant des missions (pays en bordure du Pacifique, Alaska) et des séminaires sur les marchés et les investissements.
- Promouvoir l'innovation, la mise au point de technologies et la prospection industrielle par la consultation et l'étude des débouchés commerciaux résultant des approvisionnements dans les domaines spatial et militaire.
- Renforcer le rôle de fournisseur de renseignements, de défenseur et de stratège qu'assume le Ministère à l'égard de l'industrie, constituer une base de données informatisée régionale et élaborer un système d'information continue.
- Gérer et administrer les ententes auxiliaires et les évaluations dans le cadre de l'Entente spéciale ARDA.

Manitoba

- Promouvoir le commerce, l'investissement et l'adoption et la diffusion de technologies en encourageant la formation de nouvelles alliances stratégiques et les autres formes de collaboration.
- Promouvoir les occasions d'expansion des marchés intérieur et internationaux par l'organisation de séminaires éducatifs sur le commerce et de missions et en appliquant davantage le PDME.
- Augmenter la part du marché touristique international que détient le Manitoba par la mise en œuvre de nouveaux programmes de sensibilisation de l'industrie de l'accueil.
- Appuyer l'établissement d'une base technologique de calibre mondial en offrant de nouveaux services aux entreprises (DISTCoverly, visites de manufactures, AMTAP, etc.).

- Gérer l'Entente sur le développement du Nord et l'Entente spéciale ARDA, surveiller l'activité et faire des vérifications financières et des évaluations.
- Défendre plus efficacement les intérêts de l'industrie, surtout dans les relations avec le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, et favoriser l'établissement de nouveaux réseaux.

Ontario

- Promouvoir les débouchés commerciaux nationaux et internationaux en participant activement aux foires et missions internationales (au pays et l'étranger), et appuyer ainsi les priorités du ministère des Affaires extérieures et d'ISTC, et appliquer le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME).
- Organiser des séminaires et des ateliers sur le commerce et les marchés et y participer.
- Promouvoir la mise au point et la diffusion des technologies et le transfert de technologies étrangères.
- Terminer les analyses détaillées sur la compétitivité des secteurs suivants : transformation des aliments, vêtements, et outils, matrices et moules.

Québec

- Aider l'industrie canadienne à pénétrer les marchés étrangers et le marché national, en organisant des séminaires sur les débouchés et des missions commerciales, en appliquant le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), etc.
- Promouvoir l'innovation, l'investissement et la diffusion de technologies, organiser des missions axées sur la recherche d'investisseurs et des ateliers sur la productivité et la compétitivité, et réaliser des projets pilotes sur les nouveaux services aux entreprises.
- Continuer d'assurer la prestation de certains programmes du MEIR, y compris les ententes auxiliaires, de grands projets et des projets spéciaux comme Petromont et Noranda.
- Diffuser des renseignements économiques et industriels parmi les clients en publiant divers profils et bulletins économiques.
- Gérer les ententes auxiliaires actuelles qui relèvent du bureau régional.

Nouveau-Brunswick

- Promouvoir les échanges commerciaux et le développement des marchés et organiser une mission au Groenland et en Islande où un « créneau » pourrait être exploité.
- Appuyer les aspects « sciences et technologie » de la mission du Ministère en encourageant le partenariat en technologie.
- Remplir les engagements du Ministère en matière de gestion, aux termes des programmes et projets existants, y compris l'Entente auxiliaire sur le tourisme.

- Terminer la préparation d'un profil détaillé du secteur de l'aquaculture, en mettant l'accent sur la commercialisation, et diffuser celui-ci.

Nouvelle-Écosse

- Promouvoir le développement des marchés national et international en organisant des séminaires éducatifs et des missions, en diffusant des publications et en appliquant le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME).
- Créer des rapports de relationniste-conseil entre les agents des secteurs et les principaux clients d'ISTC aux plans des échanges commerciaux et de la technologie.
- Renforcer le rôle d'importantes associations à vocation technologique et coordonner l'action du secteur public en ce qui a trait à la promotion de l'investissement et à la diffusion de technologies. Gérer efficacement les engagements concernant les grands projets et l'expiration des programmes du MEIR.

Île-du-Prince-Édouard

- Aider les exportateurs et ceux qui pourraient le devenir à profiter des débouchés commerciaux internationaux en organisant des missions et des séminaires.
- Favoriser la mise au point des technologies dans l'industrie en constituant une base de données sur les industries.
- Gérer la période de transition dans le secteur du tourisme en terminant les activités prévues dans l'entente auxiliaire et en intégrant les projets fédéraux-provinciaux de développement de l'industrie touristique.

Terre-Neuve

- Promouvoir le développement des échanges commerciaux et des marchés en participant à des missions au pays et à l'étranger (comme la mission touristique en Allemagne de l'Ouest), à des conférences et des séminaires.
- Favoriser l'innovation, la mise au point de technologies et la recherche d'investisseurs, en organisant des séminaires, des visites et des missions avec le Royaume-Uni, la Norvège et le Japon.
- Gérer l'expiration des programmes du MEIR, y compris celle des ententes auxiliaires, et terminer une évaluation de l'entente auxiliaire sur le tourisme.

2.5 Développement régional et programmes économiques des autochtones

Objectif global

Promouvoir le développement économique régional en Ontario et au Québec et aider les autochtones à exploiter leur potentiel économique.

2.5.1 Développement régional

Priorités ordinaires

- Appliquer le nouveau système de développement régional.
- Élaborer de nouvelles approches pour le développement régional en Ontario et au Québec, compte tenu de l'expiration des ententes de développement économique et régional (EDER) et des nouvelles modalités de financement du développement régional annoncées dans le budget fédéral de 1989.
- Régler certains problèmes budgétaires liés au développement régional au Québec.
- Préparer un nouveau plan stratégique d'activité, devant bénéficier du Fonds de développement du Nord de l'Ontario (FedNor) avec d'autres ministères et le gouvernement provincial, dans des secteurs comme la foresterie, maintenant que l'essentiel des programmes FedNor a été mis sur pied.
- Terminer l'élaboration des programmes découlant de l'Entente au Québec, avec la province et d'autres ministères, maintenant que l'essentiel des programmes unilatéraux du gouvernement fédéral prévu dans l'Entente a été mis sur pied.

Priorités spécifiques

Administration centrale

- Élaborer les nouvelles orientations du développement régional en Ontario et au Québec.
- Coordonner les programmes et les projets.
- Faire des analyses macro et microéconomiques.
- Se charger de la planification stratégique et de l'évaluation.

Ontario

- Assurer une prestation de services efficace et opportune, dans le cadre des programmes bénéficiant du Fonds de développement du Nord de l'Ontario (FedNor).
- Sensibiliser davantage le public aux activités bénéficiant du FedNor.
- Harmoniser les efforts des gouvernements fédéral et provincial relativement aux analyses sur le développement régional et aux problèmes propres au Nord de l'Ontario.
- Repérer et promouvoir certains projets de développement qui sortent du cadre du FedNor.
- Établir un système de développement des échanges commerciaux avec le concours du centre de commerce international de Toronto.

Québec

- Développer les régions de ressources au Québec, en appuyant les activités industrielles et touristiques, l'établissement d'une infrastructure économique et l'innovation, et en collaborant étroitement avec les ministères sectoriels fédéraux, le gouvernement provincial et les cinq comités consultatifs.
- Promouvoir le développement industriel et technologique dans le centre du Québec pour réduire les inégalités entre cette région, le sud-ouest de l'Ontario et le nord-est des États-Unis.
- Améliorer la situation économique de la région de Montréal en appuyant les recommandations du rapport Picard.
- Préparer, avec la province, des mesures d'aide spéciales pour promouvoir le développement économique dans les secteurs les plus défavorisés des régions centrales.
- Coordonner la gestion des EDER au Québec et négocier l'appui à des projets spéciaux de développement avec les représentants de la province.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'organisation du développement régional, contacter Warren Johnson, directeur général, au 954-3791.

2.5.2 Programmes économiques des autochtones

Priorités globales

Aider les autochtones (indiens inscrits et non inscrits, métis et inuits) de toutes les régions du Canada à exploiter leur potentiel économique en élaborant des politiques, des programmes et des services visant à faciliter l'autonomie autochtone dans le contexte d'une économie axée sur l'industrie et les services, en défendant les intérêts économiques des autochtones, en créant des réseaux à l'intention des communautés autochtones, et en coordonnant et en appliquant les programmes et services pertinents.

Priorités

- S'occuper des derniers détails des interventions auprès du Conseil du Trésor et des consultations avec les groupes d'autochtones en vue de l'adoption de nouveaux programmes.
- Structurer le nouveau processus de prestation de services régionale et fournir le personnel nécessaire.
- Redéfinir et appliquer le processus susmentionné, en mettant l'accent sur les conseils aux entreprises, l'aide à la préparation de plans d'activité, la surveillance, le suivi et l'analyse financière des projets.
- Élaborer des approches axées sur les produits/secteurs pour mieux aider toutes sortes de projets dans les secteurs où il y a beaucoup d'entrepreneurs autochtones (tourisme, transports, pêche et exploitation forestière).
- Trouver et appliquer un moyen de mieux mesurer l'incidence économique des programmes.
- Établir des modes de surveillance de la gestion et des systèmes plus efficaces relativement aux sociétés de capitaux autochtones, et appuyer la formation d'une association nationale.
- Financer un nombre limité de nouvelles sociétés de capitaux, l'expansion d'entreprises existantes et l'élaboration de nouveaux instruments financiers (apports de capital-actions, baux, etc.) lorsque les marchés et la capacité de gestion le justifient.
- Trouver les moyens de fournir aux sociétés de capitaux autochtones des services permanents de recherche de clients et de conseils, en prêtant une attention particulière aux services offerts aux entreprises de métis et d'indiens non inscrits.
- Préparer du matériel éducatif (imprimés, bandes vidéos et étalages); promouvoir les séminaires, les conférences et les tournées; tenter de cerner les obstacles au développement et de trouver de bons modèles de développement économique, en vue de renforcer l'éthique entrepreneuriale/commerciale au sein des communautés autochtones et d'améliorer l'accès aux débouchés.
- Négocier des ententes opérationnelles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, pour coordonner les programmes.

- Constituer un comité de gestion du SMA avec les ministères des Affaires Indiennes et de l'Emploi et de l'Immigration, conformément à la décision du Cabinet prescrivant l'application conjointe de la nouvelle stratégie.
- Gérer la formation et les activités de deux nouveaux comités régionaux et d'un nouveau comité national chargés d'appliquer le programme.
- Passer en revue et améliorer les processus d'évaluation des projets, de prise de décisions, de paiement et de surveillance et faire le nécessaire pour qu'ils répondent à toutes les exigences du Ministère en matière de qualité.
- Intégrer et mettre à jour les bases de données sur tous les programmes des autochtones.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - programmes économiques des autochtones, contacter Terry Forth au 952-4140.

3 Gestion et administration

Objectif global

Assurer la haute direction et l'appui central et opérationnel de la gestion du Ministère.

3.1 Finances, gestion du personnel et administration

Priorités spécifiques

- Continuer à renforcer la gestion financière d'ISTC en mettant l'accent sur l'accroissement des moyens dont disposent les gestionnaires des centres de responsabilité pour réduire les écarts entre les budgets des subventions et contributions et les prévisions.
- Appliquer les décisions du Conseil du Trésor concernant les présentations sur le remaniement des ressources et l'organisation du nouveau Ministère.
- Continuer à élaborer une stratégie de perfectionnement des employés comprenant la formation des cadres supérieurs, un plan de formation central pour les agents du Ministère, des cours de langues officielles et la planification de la relève.
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre d'un Plan de développement ministériel mettant l'accent sur la nouvelle culture organisationnelle et les nouvelles valeurs d'ISTC.
- Continuer de favoriser les bonnes relations avec les représentants syndicaux.
- Continuer d'assurer un leadership, une orientation et un contrôle fonctionnels solides dans les domaines relevant de sa compétence.
- Continuer d'améliorer la crédibilité et l'influence du Ministère auprès des organismes centraux, ainsi que ses relations avec eux.
- Se concentrer immédiatement sur l'amélioration des communications internes entre la gestion et le personnel, de haut en bas et de bas en haut, à tous les niveaux.
- Présider le Comité de réaménagement des effectifs et administrer la réserve allouée au Ministère pour le réaménagement et le recyclage de ses effectifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan sectoriel du SMA - Finances, gestion du personnel et administration, contacter Colette Dénomme au 954-5324.

3.2 Communications

Priorités spécifiques

- Renseigner les employés sur le mandat et la mission du Ministère et leur indiquer comment remplir leurs rôles individuels, au moyen du bulletin d'information Précis par exemple.
- Faire en sorte qu'ISTC jouisse d'une certaine crédibilité et ait une image positive et communiquer cette image aux clients du secteur privé au moyen des profils de compétitivité, par exemple.
- Appuyer la promotion des services et programmes du Ministère auprès de sa clientèle.
- Aider à susciter une attitude positive à l'égard de la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.
- Reconnaître publiquement l'excellence industrielle/scientifique/technologique en appuyant les Prix Canada pour l'excellence en affaires.
- Collaborer étroitement avec les autres ministères et les organismes du gouvernement, pour gérer conjointement la communication des messages publics coordonnés.
- Fournir aux secteurs et aux bureaux régionaux d'ISTC des conseils et des renseignements sur les questions d'intérêt public, de manière à ce que les communications reflètent la réalité.
- Fournir continuellement aux régions et aux groupes-clients des conseils, des directives et des précisions sur l'application de la politique du gouvernement du Canada sur les communications, de manière à ce que les messages transmis par ISTC soient de haute qualité et conformes à celle-ci.
- Surveiller et gérer l'aspect « communications » des questions délicates pour le compte des hauts fonctionnaires et des ministres d'ISTC et du comité du Cabinet chargé des communications, par l'entremise du secrétariat des communications du Bureau du conseil privé (BCP).
- Donner aux gestionnaires de l'administration centrale et des bureaux régionaux une orientation fonctionnelle, pour optimiser la rentabilité des communications sur les politiques et les programmes dont on envisage l'adoption.
- Faire des évaluations sélectives pour déterminer l'efficacité des activités de communication. En 1989-1990, la fonction « communications » sera soumise à une vérification interne détaillée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan sectoriel de la Direction générale des communications, contacter Albert Déslauriers au 995-8900.

3.3 Vérification des opérations

Priorités spécifiques

- Mettre au point les derniers détails des huit vérifications internes et sept études d'assurance de la qualité, conformément au Plan de vérification de 1989-1990.
- Collaborer avec certains agents parlementaires (commissaire à la protection de la vie privée, commissaire aux langues officielles) pour garantir que leurs exigences et celles du Ministère sont respectées en matière de vérification.
- Tenir compte de la culture organisationnelle dans le processus de planification et d'exécution des vérifications.
- Appliquer un concept organisationnel qui augmentera la mobilité des employés et l'intégration des compétences dans le processus de vérification.
- Appuyer la réorientation de services fonctionnels, au moyen de vérifications spécifiques.

3.4 Services juridiques

Priorités spécifiques

- Appuyer la mise au point des derniers détails de la Loi portant création du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, sa soumission au Parlement et sa mise en œuvre ultérieure.
- Fournir des services juridiques relatifs aux initiatives propres aux aspects « industrie » et « technologie » du mandat de base d'ISTC, aux programmes instaurés dans le cadre des nouveaux rapports avec l'Ontario et le Québec au plan du développement régional, aux structures, à la documentation à caractère juridique, au démarrage et à l'application continue des programmes sur le tourisme et les autochtones proposés, et à l'élimination graduelle de programmes comme le Programme de développement économique des autochtones (PDEA).
- Fournir des conseils éclairés et appuyer les négociations dans le cadre des contrats visent la réalisation de grands projets et de projets spéciaux.
- Participer à l'élaboration de cadres de contrôle proposés pour les protocoles d'entente (PE) et surveiller leur application.
- Donner des conseils sur la façon de rédiger les modifications à apporter à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et au règlement pertinent.
- Donner des conseils sur les révisions envisagées à la *Loi sur la Banque fédérale de développement (Lbfd)*, notamment aux plafonds à fixer et aux rôle et mandat de la Banque.
- Donner des conseils sur les révisions éventuelles de la *Loi sur la société de développement du Cap-Breton* et les options concernant le nouveau rôle de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée (SCBEL).

- Donner des conseils sur les implications juridiques de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange.
- Fournir un apport reflétant le point de vue des entreprises au besoin, sur les points susmentionnés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan des services juridiques, contacter Ellen Fry au 954-5340.

3.5 Secrétaire général

Priorités spécifiques

Fournir un appui à un haut niveau aux ministres, au sous-ministre et au sous-ministre associé d'ISTC sur la gestion du processus décisionnaire, les relations parlementaires et le fonctionnement des bureaux des hauts dirigeants.

Renforcer le rôle du Bureau du secrétaire général en tant que catalyseur des services de conseils et de soutien aux hauts dirigeants du Ministère et de la diffusion de l'information sur les décisions des cadres supérieurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan du secrétaire général, contacter John MacKillop au 996-3989.

4 Observations finales du sous-ministre

La transposition des priorités ministérielles d'ISTC en plans sectoriels s'est réalisée grâce à un processus de communication ascendant et descendant. Dans l'ensemble du Ministère, les employés ont concrétisé les plans sectoriels en fixant des objectifs explicites et en définissant les résultats attendus et les services à fournir.

L'orientation du nouveau Ministère est maintenant bien précise. Chaque secteur important d'ISTC a dressé un plan d'action définitif. Nous avons consacré énormément de temps à la planification des activités et sommes maintenant prêts à l'action. Nous savons quels sont les services à fournir. Il nous faut maintenant en effectuer la livraison.

Chaque employé qui a lu le Plan ministériel d'ISTC est invité à situer son rôle dans le vaste contexte des priorités ministérielles et sectorielles. Ce plan consolidé et le diaporama qui l'accompagne peuvent servir à expliquer aux divers services d'ISTC, aux autres ministères du gouvernement et à certains clients ce que le nouveau ministère compte accomplir. Nos clients qui recevront ce document peuvent le consulter pour savoir ce que fait ISTC en leur nom.

H.G. Rogers
Sous-ministre

